

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

**Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le lundi le 26 septembre 2005 à 19h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le maire, Michel Tartre.**

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, messieurs les conseillers, Jacques Montesano, Jacques Sirois et Daniel Lauzon, mesdames les conseillères, Linda McGrail et Gisèle Péladeau.

Également présents, monsieur Armand Comeau, directeur général et Micheline L. Morency, trésorière et greffier adjoint.

Absence : Serge Roy, conseiller

\*\*\*\*\*  
Chacun des membres du Conseil présents reconnaît que l'avis de convocation a été signifié par la trésorière le 22 septembre 2005, à tous les membres du Conseil.

**PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

**2005-09-227 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE

**2005-09-228 ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LES DÉCHETS DOMESTIQUES - 2006-2007-2008**

Considérant que la MRC de Vaudreuil-Soulanges, conformément à l'entente intermunicipale du 29 août 2000, a obtenu des soumissions pour la gestion des déchets domestiques sur l'ensemble du territoire des municipalités locales pour les années 2006, 2007 et 2008;

Considérant que cette entente intermunicipale prévoit que les municipalités locales ont 30 jours pour accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Services Matrec inc. ou la refuser;

Considérant qu'en cas d'acceptation, la municipalité locale peut octroyer directement le contrat ou, à son choix, participer au contrat régional octroyé par la MRC pour les municipalités intéressées.

En conséquence, il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu de refuser la soumission de Services Matrec inc., pour la gestion des déchets domestiques pour les années 2006, 2007 et 2008 et de se retirer de la partie de l'Entente intermunicipale du 29 août 2000 concernant la gestion des déchets domestiques.

ADOPTÉE

**2005-09-229    LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu de lever la séance à 19h15.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Michel Tartre  
Maire

\_\_\_\_\_  
Micheline L. Morency  
Trésorière, greffier adjoint

/vc

\*\*\*\*\*

